

COMMUNE DE SERGY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE
L'AIN

L'An deux mille vingt-cinq, le huit avril
Le Conseil Municipal de Sergy s'est réuni en session
ordinaire, Marie Annexe à 20 heures 30 minutes sous la
présidence de Mme Catherine MOINE, Maire.

Affichage de la convocation
03 avril 2025

Nombre de conseillers présents et représentés : 14
Nombre de pouvoirs : 1

Présents : Mme Catherine MOINE, Mme Isabelle PICHARD, M. Philippe RICO, Mme Amélie MICHAUD, M. Mickaël SIMON, M. Jean-Claude CLEMENT, M. Sébastien YVES, Mme Jennifer BASILIO, M. Fausto SCHIRRU, Mme Alexandra TECHER, M. Paolo MARTINELLI, Mme Tiphaine PROST, M. Eric VEYRUNES

Pouvoirs : Mme Régine CHEVALLET donne pouvoir à Mme Catherine MOINE

Excusés : M. Denis LINGLIN, Mme Elise MOINE, M. Eric BORDIER

Secrétaire de séance : M. Paolo MARTINELLI

N°2025.010 Objet – Délibération portant sur le vote du budget primitif 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu l'avis de la Commission Finances ;

Sur rapport de Madame le Maire,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif 2025 de la commune de Sergy pour l'exercice 2025 ;

Considérant la présentation globale du budget ;

Considérant le budget primitif 2025 sur les éléments suivants :

| SECTIONS | RECETTES | DEPENSES |
|----------------|----------------|----------------|
| FONCTIONNEMENT | 2 782 500.00 € | 2 782 500.00 € |
| INVESTISSEMENT | 3 592 369.25 € | 3 592 369.25 € |
| TOTAL | 6 374 869.25 € | 6 374 869.25 € |

Considérant que le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élèverait à la somme de 350 000.00 € ;

Considérant que l'excédent de fonctionnement reporté s'élève à la somme de 691 215.70 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- **VOTE** le budget primitif 2025 tel que proposé.

Ainsi délibéré, les jours et an que dessus,
Pour extrait conforme et certification du caractère
exécutoire de la présente délibération.

A Sergy, le 8 avril 2025

Le Maire, C. MOINE

